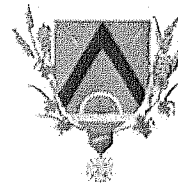


COMPTE RENDU

Mairie d'Orly-sur-Morin



SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 JANVIER 2017

ETAIENT PRESENTS : MM. F. DELOROZOY – R. LAURENT – Mme S. DHOOSCHE – Mme C. SAUVAGE – Mme S. HELLER – MM B. FLAMANT – G. DELOROZOY – J-M. HURAND – Mme J. SOLIVEAU

ABSENTS EXCUSES + POUVOIRS : MM Y.BONNET – X.DEQUIEDT – R.TESTA

ABSENTS EXCUSES : M L. LEGROS – Mme C. DA SYLVA

ABSENTE : Mme M.BOYEAU

DÉSIGNATION D'UN SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil municipal, Mme Suzanne HELLER a été désignée pour remplir cette fonction qu'elle a acceptée.

DEMANDE D'AJOUT DE 1 POINT A L'ORDRE DU JOUR

Le Maire demande au conseil municipal l'autorisation d'ajouter un point à l'ordre du jour concernant une convention de mise à disposition entre la commune et le Sivu des Meuliers pour le remplacement d'un agent absent temporairement.

Le conseil municipal adopte à l'unanimité cette proposition.

APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SÉANCE PRECEDENTE

Après lecture, le compte rendu de la séance précédente (le 25 novembre 2016) est accepté à l'unanimité.

DELIBERATION N°2017-1-1 Délégation de travaux d'Eclairage Public 2017

Considérant que la commune d'Orly sur Morin est adhérente au Syndicat Départemental des Energies de Seine et Marne (SDESM) ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **APPROUVE** le programme de travaux et les modalités financières,

DELEGUE la maîtrise d'ouvrage au SDESM concernant les travaux sur le réseau d'éclairage public, rues DIVERSES (Bitibout, Busserolles, Le Moulin du Pont).

AUTORISE le Maire à signer la convention financière.

DELIBERATION N°2017-1-2 PLU : décision sur le transfert de compétence vers la communauté de communes des 2 Morin

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **REFUSE** de transférer la compétence du PLU vers la communauté de communes des 2 Morin.

DELIBERATION N°2017-1-3 RIFSEEP

Le Maire informe le Conseil Municipal d'un nouveau régime indemnitaire à partir de janvier 2017 (RIFSEEP) par conséquent le régime indemnitaire actuel devient caduc. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **DECIDE** de maintenir le régime indemnitaire compte tenu que le RIFSEEP se substitue de droit au régime indemnitaire.

DELIBERATION N°2017-1-4 CONVENTION FINANCIERE AVEC LE SIVU DES MEULIERES (remboursement des heures effectuées par les agents)

Le Maire informe le Conseil Municipal de la nécessité d'établir une convention financière avec le Sivu des Meulières pour rembourser les heures effectuées des agents du SIVU pendant l'absence temporaire des agents de la commune (soit 6 heures).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **AUTORISE**, le Maire à signer cette convention.

QUESTIONS DIVERSES :

Le Maire informe le Conseil Municipal que la fibre optique arrivera courant juin 2017.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h45

Orly-sur-Morin, le 28 janvier 2017

Le Maire

Francis DELOROZOY

